

OBJET : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE DU CHEMIN LORY LES HAUTS

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme d'Assainissement 1980, la Municipalité envisage de réaliser un collecteur d'Eau Pluviale sur le Chemin LORY LES HAUTS entre le Groupe d'Habitation LES TAMARINS et le CD.44.

L'étude du projet a été confiée à la S.E.C.M.O.

Le coût de l'opération est estimé à 1 300 000 F et peut être financé par :

- Subvention M.I.	260 000,00 F
- Emprunt C.D.C.	1 040 000,00 F
	<hr/>
TOTAL.....	1 300 000,00 F

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver l'avant-projet qui vous est présenté
- de m'autoriser à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, l'arrêté de Subvention correspondante.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - C'est une opération qui s'avérait nécessaire, en raison de l'urbanisation de ce secteur.

M. AFEEJEE Jack - Il faudrait que cela soit réalisé avant la prochaine saison des pluies, afin d'éviter les problèmes posés auparavant.

LE MAIRE - Cela ne sera fait que dans le courant de l'année prochaine.

Dr Gilbert GERARD - On nous demande d'approuver l'avant-projet ; où est-il ?

M. DUPONT - Je peux vous en faire l'explication sur plan. Cela se situera dans cette partie, entre le CD 44 et la Cité des Tamarins, où les dégâts les plus importants sont constatés.

Mise aux voix, la question EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

VU - At. Denis le 11 Février 1981
 Vu Le Préfet, le Secrétaire Général
 Signé : Didier Culficaud
 Pour Copie certifiée conforme
 Le chef de bureau délégué
 CAR SA